

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2922**

### Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Génie biologique option agronomie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures, 212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du DUT GB - Option Agronomie conseille les producteurs dans la mise en œuvre de nouvelles méthodes de production, intégrant une meilleure gestion des territoires et de l'environnement. Il peut les accompagner dans le montage et la mise en œuvre de projets individuels ou collectifs (faisabilité technique, ...). Dans les industries agroalimentaires, il contrôle la qualité de la matière première et assure sa traçabilité en vue de sa transformation. Il participe à la certification des modes de production. Au sein d'un organisme de recherche et de développement ou d'un centre technique, il réalise des expérimentations à l'aide d'outils biotechnologiques et de méthodes de sélection en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement les productions végétales et animales. Il en interprète les résultats. Le titulaire du DUT GB - Option Agronomie peut s'installer comme chef d'exploitation agricole.

§ Assurer une production animale ou végétale en prenant en compte les démarches « qualité » et « développement durable » et en appliquant strictement les règles d'hygiène et de sécurité, les textes réglementaires et normatifs concernant les mesures de protection des écosystèmes

§ Conseiller (yc en anglais) dans le domaine du technico-commercial

§ Conseiller (yc en anglais), en groupements de producteurs, organismes professionnels agricoles (suivi technique des cultures et/ou des élevages, contribution à un audit d'exploitation, évaluation des itinéraires techniques d'espèces cultivées ou élevées, proposition de solutions d'optimisation, conseil en phyto-protection, préconisation de méthodes de prophylaxie en élevage, de systèmes de production en adéquation avec l'évolution des cadres réglementaires et attentes sociétales...)

§ Réaliser, au sein d'une équipe, des expérimentations en organisme de recherche ou en centre technique à l'aide d'outils de sélection et de méthodes biotechnologiques.

§ Gérer son projet, à l'aide d'outils de gestion de projets, en respectant délais et contraintes économiques

§ Interpréter et rédiger des documents professionnels (yc en anglais)

§ S'impliquer dans l'aménagement de l'espace rural et péri-urbain (gestion de données territoriales à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) et participation à la mise en place de chartes paysagères...)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés en Génie Biologique - Option Agronomie travaillent dans les entreprises et les organisations de recherche-développement du secteur agricole : exploitations agricoles, industries agroalimentaires, instituts techniques, services de gestion et de banque-assurance. A ce titre, ils participent à la diffusion des techniques et des innovations concernant les « produits » (denrées alimentaires, matières premières végétales, élevage...), les intrants (semences, engrais, alimentation animale...), les matériels (machinisme, outils numériques, imagerie...) et le management (gestion-comptable, communication, marketing...). Ils peuvent aussi s'investir dans le développement et la production en agrochimie (engrais, produits phytopharmaceutiques), semences et sélection et sont susceptibles d'exercer des fonctions technico-commerciales.

Technicien supérieur

Assistant ingénieur

Conseiller en production animale

Conseiller en production animale

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1302 : Contrôle et diagnostic technique en agriculture

A1416 : Polyculture, élevage

A1405 : Arboriculture et viticulture

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

**Réglementation d'activités :**

Selon le contexte de travail, le technicien supérieur en agronomie doit posséder le « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques » ou Certiphyto, qu'il obtient par la voie du DUT en Agronomie (DRAAF). Il possède également une certification en hygiène alimentaire.

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Evaluation au plan pratique et théorique concernant les unités d'enseignements suivantes :

UE 11 : Bases scientifiques et technologiques (8 ECTS)

UE 12 : Sciences chimique et biochimique (8 ECTS)

UE 13 : Sciences du vivant (8 ECTS)

UE 14 : Communication et conduite de projets (6 ECTS)

UE 21 : Sciences physique, chimique et biochimique (7 ECTS)

UE 22 : Sciences biologiques (7 ECTS)

UE 23A : Enseignements spécifiques à l'option Agronomie (8 ECTS)

UE 24 : Enseignements transversaux (8 ECTS)

UE 31A : Agro-écologie (9 ECTS)

UE 32A : Sciences et techniques en agriculture (8 ECTS)

UE 33A : Formation générale pour l'entreprise (7 ECTS)

UE 34A : Outils de communication, Projets (6 ECTS)

UE 41A : Génie agronomique (10 ECTS)

UE 42A : Compléments de formation pour l'entreprise (8 ECTS)

UE 44A : Projet tutoré et stage (s) (12 ECTS)

Dans le cas de l'obtention du diplôme universitaire de technologie par *validation des acquis de l'expérience* (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les professionnels et les enseignants-chercheurs.
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Professionnels et enseignants-chercheurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT.

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique.

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

**Autres sources d'information :**

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

**Lieu(x) de certification :**

chaque université est responsable du processus de certification

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

**Historique de la certification :**

Changement d'intitulé par arrêté du 20 juillet 1998 : « Biologie appliquée » devient « Génie biologique »

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Génie biologique :

*arrêté du 10 août 2005 modifié*